

DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

Désignés(s) ci-après "le bailleur" agissant s'ils sont deux ou plusieurs conjointement et solidairement.

LE BAILLEUR : ☐ Personne physique ☐ Personne morale ☐ Couple marié ☐ Couple non marié

